

Les animateurs en EP: quels bénéfices pour une commune?

**MOTS-CLÉS: ÉDUCATION
PHYSIQUE • TÂCHES**

Plusieurs communes du Valais disposent d'animateurs et animatrices en éducation physique à l'école primaire. C'est le cas de toutes les villes de plaine, mais aussi d'autres communes comme Montana ou Saxon. Ces spécialistes sont engagés pour épauler les enseignants généralistes dans l'enseignement de la natation ou du patinage, mais également pour proposer des activités additionnelles dans le domaine du sport. Nous retrouvons des animateurs et animatrices également dans le domaine des arts, cela notamment pour la musique.

Ce métier s'apparente à celui de professeur d'éducation physique. En effet, l'animateur ou l'animatrice en EP planifie et gère le cours ou prend en charge une partie du groupe-classe, en collaboration avec le ou la titulaire. Ces animateurs devraient être au bénéfice d'un titre universitaire en éducation physique et d'une formation pédagogique. Toutefois, il arrive aussi que ce poste soit occupé par une personne ayant un profil de généraliste et/ou une formation du type «Jeunesse et Sport». La compétence d'engager cette personne en revient tout de même clairement à la commune.

Outre l'enseignement de la natation et du patinage, le cahier des charges de l'animateur ou animatrice peut comporter des tâches variées: organisation de journées de ski ou d'après-midi sportives, gestion du matériel des



Le cahier des charges de l'animateur ou animatrice peut comporter des tâches variées.

salles de gym, initiation à de nouvelles activités sportives comme la course d'orientation ou toute autre tâche répondant à des besoins particuliers des enseignants en organisant un cours de formation continue pour ceux-ci.

L'impact de la création de ces postes s'observe à plusieurs niveaux. L'enseignement de qualité que peut proposer un ou une spécialiste de la branche profitera à la fois aux élèves et aux titulaires qui pourront tirer un certain bénéfice en assistant à la leçon donnée par leur collègue. Les enseignants rapportent souvent que ces séances sont vécues comme une formation continue, leur donnant des pistes concrètes pour varier leur pratique. Enfin, la direction des écoles peut s'appuyer sur une personne spécialisée, qui sera son interlocutrice pour toutes les questions liées au sport, mais aussi à la sécurité et à la santé dans ce domaine.

Certaines communes valaisannes, en accord avec le canton, ont également fait le choix de proposer aux enseignants primaires qui le souhaitent de

se décharger d'une partie ou de la totalité des heures d'EP. Cet enseignement revient alors à un animateur ou une animatrice qui suit ses classes sur l'année scolaire complète, en plus des tâches ordinaires d'animation. Dans tous les cas, il importe à l'animateur ou l'animatrice de collaborer de manière étroite avec le ou la titulaire, qui bénéficie d'une vision globale de la classe et connaît les besoins spécifiques de chaque élève.

Quelques communes valaisannes envisagent actuellement de créer ce type de poste aux cycles 1 et 2, notamment dans le cadre de fusions régionales. L'équipe d'animation en éducation physique de la HEP se tient volontiers à disposition des directions d'écoles qui souhaiteraient entamer une réflexion dans ce sens.

Yannick Pont & Nicolas Galliano •
Team Animation
Éducation physique, HEP-VS

[https://animation.hepvs.ch/
education-physique](https://animation.hepvs.ch/education-physique)